

Journée nationale D'ETUDE
PRECARITE ENERGETIQUE
RESEAU RAPPEL



17 septembre 2009

JOURNEE NATIONALE DU RAPPEL

(RESEAU DES ACTEURS DE LA PAUVRETE ET DE LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LE
LOGEMENT)

Compte-rendu des débats du 17 septembre 2009

Dans les locaux de l'UNAF,
28 place Saint Georges Paris 10^{ème}

Liste des participants

Odile Arnaud	FSL de Gironde
Magali Bailly	Habitat et Développement 27
Olivier Bajard	EDF
Claire Bally	Association Ecopolénergie
Didier Bergeret	Groupe SOS
Florence Billault	Association Sollicités
Carole Birck	Association Le Loubatas
Marie-Aude Bonnel	IDEMU
François Boulot	Secours Catholique
Edwige Boutet	CAUE du Gard
Johann Brancourt	MVE
Frédéric Brites	PACT Seine-et-Marne
Sandrine Buresi	Association GEFOSAT
Benoît Caby	ALE des Ardennes
Sophie Cartoux-Schmidt	Association nationale des Compagnons bâtisseurs
Judith Cazas	ARENE Ile-de-France
Fatima Chaïm	Association Crésus
Didier Chérel	ADEME
Raphaël Claustre	Comité de Liaison des Energies Renouvelables (CLER)
Olivier Comelli	GDF-Suez
Marie-Thérèse Courant	PACT de l'Isère
Brigitte Danielou	FSL de Gironde
Daniel Dantand	GDF-Suez
Frédéric Delhommeau	Association Prioriterre
Sophie de Canson	ADEME Sophia Antipolis Valbonne
Alain de Quero	ANAH
Loïc Debray	Jura Habitat
Cyrielle Den Hartigh	Association Les Amis de la Terre
Isolde Devalière	CSTB
Franck Dimitropoulos	Association Bâtiment Climat Energie (BCE)
Daniel Ducher	Fédération des PACT
Catherine Dumas	SIPPEREC
Damien Dussut	Association Energies Durables en Ile-de-France
Nathalie Duviella	Association CREAQ
Jacques Ebel	ADIL de la Drôme
Odile Estibals	EDF R&D Clamart
Jean-Louis Fabry	ARPE Midi-Pyrénées
Cécile Franchet	IGLOO
Muriel Fusy	Association HESPUL
Patrick Gachet	EIE-ALE Indre et Loire
Dominique Gaillard	Nantes Habitat
Dominique Gallicher	MEEDDM
Marie-Maud Gérard	Association GERES
Emmanuel Goy	Amorce

Sébastien Hamot	PACT ARIM du Val d'Oise
Véronique Hébréard	EDF
Claudine Huguet	CAL PACT Région de Saint-Omer
Bernard Hyon	Association GEFOSAT
Alain Jacq	Association FREHA
Guillaume Joly	Communauté urbaine Lille Métropole
Assa Koïta	Inven'Terre
Eric Lagandré	Agence Nationale pour Amélioration de l'Habitat
Christian Laidebeur	IGLOO France
Bertrand Lapostolet	Fondation Abbé Pierre
Christian Le Brun	Association Un Toit pour Tous
Estelle Le Touzé	IDEMU
Laurent Lebot	Particulier / Individuel
Adrien Lecompte	ADIL de l'Yonne
Arnaud Leroux	Association Compagnons Bâisseurs de Bretagne
Josiane Leroy	CAL PACT Région de Saint-Omer
Agnès Legrand-Tiger	Air BE
Valérie Louberssac	Association Compagnons Bâisseurs de France
Jean-Marc Marichez	Habitat et Développement Nord-Ouest
Anne-Marie Menoud	ALOEN
Henri Nohet	Association Antillys
Céline Palayret	Particulier / Individuel
Simon Pouillaute	Association IDEMU – EIE Paris 6e et 14e arrondissements
Emmanuel Poussard	Association Energies Durables en Ile-de-France
Stéphane Prigent	HELIOSE – EIE de la Loire
Florian Proust	GERES
Régine Saint-Mézard	Conseil général du Gers
Emilie Salesse Gauthier	CLER
Fabienne Schimenovitz	ADEME IDF
Brigitte Simon	Communauté urbaine Grand Lyon
Simone Sitbon	UNAF
Hervé Teyssedou	Quercy Energies
Christophe Vernier	Crédit coopératif
Catherine Wintgens	MEEDDM
Marie-Christine Zélem	CUFR JF Champollion

Sommaire

PLENIERE 1	5
POINT SUR LA VIE DU RESEAU	5
DEFINITION DE LA PRECARITE ENERGETIQUE « UTILISABLE » PAR LE RESEAU	8
LES AVANCEES DU GRENELLE ET LA PRECARITE ENERGETIQUE	17
GROUPE DE TRAVAIL « PRECARITE ENERGETIQUE » DU COMITE STRATEGIQUE PLAN BATIMENT GRENELLE	18
ATELIERS : « SPEED DATING » DE PRESENTATION DES OUTILS	19
OUTIL 1 : DECOUVREZ LE TAUX ET LE COUT DE VOS EQUIPEMENTS DOMESTIQUES	20
OUTIL 2 : METHODE D'ANIMATION COLLECTIVE POUR UN ATELIER INTERACTIF SUR LA CONSOMMATION D'ENERGIE A LA MAISON	20
OUTIL 3 : JEU DE CARTES SUR LA DIVERSITE DES SITUATIONS DES FAMILLES	21
OUTIL 4 : CACHE-FACTURE AVEC METHODOLOGIE POUR LIRE LA FACTURE	22
OUTIL 5 : OUTILS DE MESURES ET DE MATERIALISATION DES COUTS ENERGETIQUES A DESTINATION DES FAMILLES ET DES TRAVAILLEURS SOCIAUX	23
OUTIL 6 : OUTILS « FAYAMAN » : UNE BANDE DESSINEE GUYANAISE	23
OUTIL 7 : APPARTEMENT-TEMOIN VIRTUEL ET MALLETTE DE MAITRISE DE L'ENERGIE	24
OUTIL 8 : IMAGINELEC	25
PLENIERE 2	26
APPEL A PROJETS PREBAT ANAH, ADEME, PUCA	26
CREATION DE RESEAUX REGIONAUX ET ARTICULATION ENTRE LES RESEAUX REGIONAUX ET LE RAPPEL	27
CONCLUSION	28

Emilie Salesse Gauthier et Franck Dimitropoulos, animateurs du réseau, ouvrent la séance et remercient l'UNAF d'accueillir la troisième journée nationale du RAPPEL.

Plénière 1

Point sur la vie du réseau

Franck DIMITROPOULOS, Association BCE, déclare que cette journée a avant tout pour but de permettre les échanges entre les membres du réseau. En effet, le thème de la PE monte dans le débat public. Le terme apparaît dans certains textes législatifs et réglementaires. Cette visibilité, qui est un succès, oblige à mieux partager, puis défendre, les points de vue du réseau.

Le RAPPEL accueille à la fois des personnes et des structures, et compte, sur 172 membres à ce jour, une dizaine de services et agences de l'Etat (ADEME, universitaires, etc.), mais également, et cela est crucial sur le terrain, un nombre croissant de collectivités locales. 115 associations des réseaux du CLER, du PACT et d'Habitat et Développement, mais aussi du secteur social, et quelques bureaux d'études, l'ont rejoint. Quelques étudiants et bénévoles associatifs en sont membres à titre personnel.

Le fonctionnement des deux premières années d'existence du réseau a été soutenu par l'ADEME et la Fondation Abbé Pierre. À ce jour, les conventions avec EDF et GDF-Suez, qui viendront s'y ajouter, sont sur le point d'être signées. Un dernier partenaire est toujours recherché pour boucler le budget pour les deux années à venir.

Emilie SALESSE GAUTHIER, CLER, rappelle quels sont les principaux outils du réseau. Il s'agit d'abord de la newsletter bimensuelle du RAPPEL. La liste de discussion precarite-energie@googlegroup.com est à la disposition de chacun pour promouvoir les échanges d'expérience entre membres. Le site www.precarite-energie.org a pour but de partager outils et références. Il sera refondé à l'automne 2009 pour en simplifier la gestion – notamment celle de l'espace membres, qui est très difficile à utiliser en raison de l'interface actuelle et qui n'est donc pas fourni, alors que les bonnes volontés sont nombreuses.

En dehors des Journées nationales, deux sessions de sensibilisation-information ont lieu par an. La prochaine devrait avoir lieu le 6 novembre à Toulouse. Des groupes de travail vont être créés pour faire profiter l'ensemble du réseau de points d'expertise ou de questionnement, sur des sujets précis qui restent à déterminer collectivement. Ils utiliseront les forums du futur site Internet, ainsi qu'une réunion physique annuelle.

Dernier nouvel outil, les rencontres d'experts rassembleront des groupes restreints qui devront apporter un éclairage différent sur la précarité énergétique (PE) : cela pourrait concerner des médecins, des architectes, des urbanistes, etc. et donnera lieu à des restitutions écrites.

La lettre papier « Focus PE » fait quant à elle le point deux fois par an sur un thème précis. L'objectif, en 2010, est d'augmenter sa pagination de 4 à 8 pages et d'en élargir la diffusion.

Franck DIMITROPOULOS précise que la diffusion de Focus, actuellement de 900 exemplaires, sera augmentée pour pouvoir parvenir à toutes les délégations ANAH et ADEME, à l'ensemble des Conseils généraux, CAF et DDASS et aux CCAS des villes

de plus de 50 000 habitants. Le grand avantage de cet outil est de sensibiliser régulièrement, et en amont, les institutions avec lesquelles travaillent les acteurs de territoire ; il serait néanmoins plus efficace de les adresser de façon nominative. Les membres du RAPPEL peuvent s'adresser aux animateurs pour mieux cibler les destinataires de cet outil.

La parole est aux financeurs du réseau afin qu'ils rappellent leur motivation à participer au sein du réseau ainsi que leurs objectifs et leur rôle.

Didier CHEREL, indique que la première convention bisannuelle du RAPPEL a été financée à 80 % par l'ADEME, sachant qu'il était entendu dès le départ qu'il faudrait élargir le tour de table, ce qui a été fait. L'ANAH a envisagé un temps de le rejoindre, mais n'a pas souhaité le faire, notamment pour des raisons administratives.

Alors que la question de la PE émerge désormais au sein de l'Etat, par la voix de ministres telles que Christine Boutin, Chantal Jouanno et Valérie Létard, référente pour la PE au sein du gouvernement, il est capital, pour un partenaire tel que l'ADEME, de pouvoir entendre les questions et sollicitations du terrain. Après trois ans de difficile gestation, c'est ce que permet le RAPPEL. Il est également une force de proposition. Pour cela, il doit se renforcer en nombre et en diversité : les collectivités locales, acteurs centraux, doivent notamment s'impliquer davantage dans le réseau, tout comme les travailleurs et acteurs sociaux.

Au niveau national, l'ADEME a été la première à s'impliquer, en introduisant la question de la PE dans son Contrat d'Objectifs, ce qui a débouché sur la constitution d'un groupe de travail interne, mais également sur des contacts réguliers avec Valérie Létard. Le débat parlementaire a permis d'intégrer le terme de « PE » dans la loi « Grenelle 1 ». Ce terme apparaît déjà dans le texte de la loi « Grenelle 2 » après son examen en commission.

L'emprunt d'Etat pourrait également être un moyen de financement et, si les modalités sont à discuter, les CEE seront en partie consacrés au financement de projets de terrain dans le domaine de la PE. Pour cela, les fournisseurs souhaiteront pouvoir contractualiser avec des structures bien formalisées capables de travailler « dans la masse ». C'est pourquoi l'ADEME travaille pour que les FSATME, les OPAH et les PIG puissent bénéficier des nouveaux moyens qui seront dégagés pour traiter la PE.

L'ADEME soutient également le deuxième appel à projets PREBAT, qui sera lancé en 2010 en partenariat avec l'ANAH et le PUCA, tout comme la mise en place de l'Observatoire de la PE, qui réclame du temps, et le projet européen EPEE, qui sera prolongé par le projet FINSH, dont elle est également partenaire. Elle propose des formations sur la PE aux travailleurs sociaux et élabore sur le sujet une formation qui sera disponible pour les EIE dès 2010.

Bertrand LAPOSTOLET, Fondation Abbé Pierre, explique que la Fondation intervient en faveur de l'information sur le mal logement au moyen d'un rapport annuel publié les 1^{er} février et qui est également un moyen d'interpellation. Elle soutient également des acteurs de terrain, le plus souvent associatifs, ce qui permet de nourrir l'analyse des phénomènes.

Or depuis plusieurs années, ceux-ci signalent les difficultés rencontrées par les ménages, même bien solvabilisés, pour faire face aux charges énergétiques, ce qui a conduit à soutenir le Manifeste « Habitat, précarité sociale et énergie », puis le RAPPEL, en lui apportant 20 % de ses moyens de fonctionnement au cours de ses deux premières années, car la lutte contre la PE nécessitait de travailler avec des acteurs nouveaux.

Il s'agissait à la fois de mieux comprendre le phénomène et de mieux positionner l'action sur le terrain, en soutenant d'abord des opérations ponctuelles, puis, depuis fin 2008, en mettant en place l'action « 2000 toits pour 2000 familles », programme de maîtrise d'ouvrage associative visant à produire des logements performants pour les plus démunis.

Le rapport qui sera remis le 1^{er} février 2010 présentera la question de la PE en tant que composante du mal logement. Les constats de terrain montrent que celle-ci concerne une large frange de la population. La Fondation est impliquée aux côtés de l'ANAH dans l'animation d'un groupe de travail PE dans le cadre du Plan Bâtiment Grenelle, ce qui permettra d'avancer des propositions pour tenter de lutter contre ce phénomène. Au-delà de ce point d'actualité, elle est engagée pour la production de logements performants et pour le droit à l'énergie. Elle estime aussi que les DPE pourraient devenir un moyen d'interdire la mise en vente et en location des passoires thermiques.

Olivier BAJARD, EDF, partage ce qui vient d'être affirmé, car le groupe EDF fournit 31 millions de clients, dont tous les clients précaires. Il est donc de son intérêt que le phénomène soit traité et que le droit à consommer juste soit mis en œuvre afin que les dépenses ne pèsent pas trop sur les budgets. EDF est donc partenaire du RAPPEL pour soutenir un lieu de partage où élaborer des réponses communes à un fait de société, quitte à recevoir des critiques sur la politique du groupe.

EDF est présent auprès des collectivités dans des démarches de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie, et entend favoriser les solutions éco-efficaces, en soutenant l'opération « 2000 toits pour 2000 familles », en distribuant gratuitement du matériel éco-efficace, en soutenant les travaux de maîtrise de l'énergie pour les plus modestes et en participant à la définition de mesures qui permettront de s'attaquer au problème à grande échelle.

Pour **Daniel DANTAND**, GDF-Suez, il est demandé aux entreprises d'assumer, de plus en plus, leurs responsabilités sociétales. C'est pourquoi le groupe GDF-Suez est concerné au premier chef par les précarités énergétiques et hydriques, et, bien conscient que les solutions ne pourront être que collectives, souhaite être présent là où des propositions différentes sont élaborées, pour discuter par exemple de sa politique « Clients démunis », qui fait l'objet d'un processus de concertation piloté par le Comité 21.

Le groupe entend asseoir sa responsabilité vis-à-vis de ses quelques 40 millions de clients dans le monde, sur trois grands thèmes : l'accès aux services du groupe, en contribuant au développement économique local ; l'aide aux clients démunis en France, et le soutien au monde associatif et aux acteurs d'intérêt général. Ce soutien est ancré dans l'histoire du groupe. La solidarité passe, au-delà du respect minimal des contraintes légales, par le choix du développement durable. Depuis la fusion, la direction du développement durable a été rattachée à la Stratégie, et un service Responsabilités sociétales a été créé.

La politique « Clients démunis » de GDF-Suez repose en France sur quatre principes. Les clients démunis sont des clients à part entière ; le groupe les accompagne via le soutien aux politiques locales, sans pour autant s'y substituer ; il favorise responsabilisation et prévention ; et enfin, il soutient le fonctionnement associatif et le débat citoyen – d'où son partenariat avec le RAPPEL. Pour finir, comme Olivier Bajard, **Daniel DANTAND** est avant tout un homme de terrain. C'est du reste pourquoi il devra quitter cette réunion afin de rejoindre une association de médiation œuvrant en Ile-de-France.

Pause café

Définition de la précarité énergétique « utilisable » par le réseau

Emilie SALESSE GAUTHIER note que si le terme de PE est de plus en plus présent dans l'espace médiatique et même dans la loi, une définition partagée et opérationnelle du phénomène serait très utile, même si les principaux indicateurs (état du bâti, revenu des ménages, état de santé, part des dépenses énergétiques) en sont connus.

Les seuls chiffres réellement suivis sont ceux des 500 000 bénéficiaires du TPN et des 300 000 demandes au FSL pour cause d'impayés d'énergie, même si de nombreuses statistiques laissent entendre que le nombre de ménages concernés est beaucoup plus large. Le rapport sur le mal logement estime à 600 000 les logements en très mauvais état, et 2,4 millions de ménages vivraient en 2008 en surpeuplement selon l'INSEE.

Cela ne permet pas de savoir quels sont les deux à cinq millions de ménages concernés par le phénomène, selon les calculs effectués par le RAPPEL. Il est donc de son rôle de proposer une définition fonctionnelle à partir des réalités quotidiennes du terrain, cela afin de mettre en œuvre, d'orienter les politiques publiques et de définir des solutions concrètes. Pour cela, plusieurs intervenants proposeront ci-dessous leurs visions croisées.

Le Royaume-Uni est le seul pays qui ait adopté une définition légale ainsi qu'une Stratégie nationale de lutte contre la PE en 2001. Est considéré en situation de *fuel poverty* tout ménage qui consacre ou devrait consacrer plus de 10 % de ses revenus pour ses dépenses énergétiques, de façon à atteindre une température adéquate correspondant aux niveaux définis par l'OMS.

Le Parlement européen a proposé une définition le 23 avril 2009, lors de la proposition de révision assez ambitieuse de la directive en matière de performance énergétique des bâtiments. Il s'agit de définir des critères européens en vertu desquels il serait possible d'échapper aux règles de la libéralisation du marché de l'énergie : l'article 14 bis du projet de directive définit la pauvreté énergétique comme la situation des ménages devant dépenser plus de 10 % des revenus pour faire face aux dépenses visant à maintenir une température acceptable au sens de l'OMS.

L'article 9 bis impose en outre aux Etats membres de mettre en place des plans de mise en œuvre de la directive incluant des dispositifs spécifiques pour soutenir les foyers en PE. Il est très probable que le Conseil européen, qui est décisionnaire, modifiera l'ambition énergétique du texte – zéro kWh/an/m² en 2019 – mais il ne semble pas à ce jour que les articles traitant de la PE soient *a priori* menacés, même s'ils seront peut-être amendés.

Isolde DEVALIERE, sociologue, CSTB, a recensé un certain nombre d'approches de la PE dans le cadre d'un travail réalisé pour l'ADEME dans la perspective de la création de l'Observatoire de la PE, qui demeure en projet.

La PE peut se définir, en tant que postulat de recherche, comme la résultante de la faiblesse des ressources et d'un logement inadapté (isolation insuffisante, mode de chauffage défaillant et/ou surface trop importante) difficile à chauffer, qui induisent des charges trop élevées pour le ménage. Alors que la notion émerge de plus en plus dans le débat public, cette analyse rejoint des facteurs économiques et des causes liées au bâti et à l'évolution du prix des énergies.

Différents organismes ont en l'absence de référence commune dû adopter des définitions opérationnelles, sur lesquelles les personnes qui les représentent ici pourront apporter des précisions si elles le souhaitent.

L'ADEME considère que sont concernées les personnes en situation d'impayés d'énergie et à revenus modestes qui se sous-chauffent pour des raisons économiques, ce qui incite à rénover le bâti. La PE est dans ce cas abordée selon une approche à visée préventive et l'ADEME promeut donc le soutien des FSATME, entre autres bonnes pratiques, pour ce faire.

L'action de l'ANAH s'inscrit dans le cadre du Plan de relance gouvernemental de l'économie française. Selon son guide méthodologique adressé aux acteurs responsables de la programmation des OPAH, les situations d'insalubrités et de « passoires thermiques » sont analysées comme étant à l'origine des fortes déperditions énergétiques. La catégorie énergétique du logement (classe F et G au sens du DPE) est donc l'indice utilisé pour décider de l'attribution de subventions dans le cadre des OPAH. C'est aussi l'indice utilisé pour repérer les situations de PE, les logements de cette catégorie dont les ménages sont les ayant droit aux aides et subventions de l'ANAH relève de la PE.

Le CLER perçoit la PE en tant qu'incapacité à chauffer son logement à un coût acceptable, en raison de la conjonction de facteurs indiqués ci-dessus. Il combine la dimension comportementale aux actions économiques et techniques pour les causes comme pour les solutions à apporter.

Pour la Fondation Abbé Pierre, la compréhension du phénomène s'intègre à une réflexion plus large d'ordre social et économique sur le mal-logement, et dans une action d'interpellation des pouvoirs publics fondée sur la prise en compte des conséquences de la montée des prix de l'énergie sur les ménages fragiles. Les ménages en sont donc le point d'entrée.

Pour le ministère du Logement et selon la loi du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement, toute personne éprouvant une difficulté particulière en raison de ses faibles ressources a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement et à l'énergie. Ce sont donc ces deux droits qui fondent une approche administrative d'octroi des aides.

Le manifeste « Habitat, précarité sociale et énergie » et le RAPPEL considèrent que la PE concerne des ménages affectés par le mal-logement et la difficulté à faire face aux charges. Ses « *conséquences sont jugées graves sur le confort et la santé des occupants* ». Cette notion de gravité est à l'origine de l'alerte des pouvoirs publics, dans une approche militante.

L'USH coordonne un grand nombre de bailleurs sociaux. Sa définition assez floue regroupe les ménages dont l'occupation sociale est marquée par des ressources modestes, dépendant d'un mode de chauffage inadapté et « *probablement logé dans un parc classé F et G* », de surcroît mal entretenu. Il semble plus simple à l'USH de retenir une approche ciblée sur l'état du bâti que sur les ressources fluctuantes des ménages.

Emilie Salesse Gauthier a rappelé la définition que le Royaume-Uni a formalisée en 2001 : une définition théorique basée sur ce que les ménages *devraient* dépenser pour atteindre certaines normes de température (18°C dans la chambre et 21°C dans les autres pièces), donc non pas sur les consommations réelles. Cette définition permet donc de prendre en compte des ménages en situation d'auto-restriction ou ayant adopté des modes de chauffage non conventionnels. Pourtant elle pose des

problèmes puisqu'il n'est pas possible de s'appuyer sur cette définition pour adopter un traitement massif de la PE, ce qui oblige les acteurs à une approche au cas par cas.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des acteurs s'accorde sur les facteurs que sont l'état technique du logement, la capacité du ménage à faire face aux factures, l'état de confort obtenu et souhaité, et le coût de l'énergie. Il existe également un consensus sur les conséquences sur la santé et la sécurité du ménage, tout comme sur la notion de gravité, qui permettent d'alerter le public – comme cela été le cas au Royaume-Uni en raison de l'impact constaté des coupures d'approvisionnement sur la surmortalité hivernale.

D'une part, l'approche de la PE en fonction de l'état de logements énergivores et défaillants et par celui des moyens de chauffage inadaptés se fonde sur des éléments objectifs et techniques. Mais d'autre part, l'approche par le biais des personnes vulnérables ou aidées, renvoie à des critères socioéconomiques de conditions d'existence, qui peuvent être approchées sur un mode déclaratif. L'INSEE lors de son enquête Logement, demande notamment si les personnes interrogées ont ressenti le froid durant 48 heures au cours de l'année. La capacité à maintenir la température et à faire face aux charges peut être estimée de la même façon.

Les modes d'appréciation du phénomène se rapportent également à des logiques curatives (FSL notamment) ou gestionnaires (USH et bailleurs). Enfin, les fournisseurs s'en tiennent à une approche en termes de service (titulaires du TPN, nombre d'abonnements interrompus, etc.)

Un grand nombre de partenaires membres du RAPPEL et au-delà soutiennent le principe de la création d'un Observatoire de la PE, car il est nécessaire de pouvoir s'exprimer collectivement, à partir de critères communs, sur l'évolution de ce phénomène, afin d'y pallier et de le prévenir.

Eric LAGANDRE, ANAH, relève qu'un des enjeux de la PE consiste bien à croiser les approches par le bâti et par la personne. Cela devrait être possible, pour l'ANAH, dès les mois à venir.

L'enquête Logement de l'INSEE, conduite sur 40 000 ménages en face-à-face, porte en particulier sur les dépenses énergétiques. Le plus grand nombre d'appartements chauffés individuellement se situe à des niveaux de dépense de 500 et 1000 euros/logement/an, contre 1000 à 1500 euros/logement/an pour les maisons individuelles. Les écarts varient de 1 à 5 et les budgets maximums atteignent 2500 euros/logement/an.

Ces différences sont liées à la taille et au type des logements, tout comme à la durée de présence effective et à la performance énergétique. Ramenées à la surface des logements, les écarts sont encore plus conséquents car les charges au m² se répartissent sur une échelle allant de 1 à 6 : 35 % des ménages consomment entre 10 et 15 euros/m²/an, 5 % plus de 30 euros/m²/an et 5 % des ménages moins de 5 euros/m²/an. Ce dernier montant peut cependant être la conséquence de l'autorestriction, de la faible occupation ou d'une très bonne isolation et n'a pas de signification univoque.

Les dispersions des montants en euros/m² sont semblables pour les maisons et les appartements. En revanche, la part des ménages dépensant plus de 30 euros/m²/an est deux fois plus importante dans le quartile des plus bas revenus que dans celui des revenus plus élevés, ce qui indique que les plus pauvres sont logés dans des logements moins performants. Cela se retrouve pour le taux d'effort énergétique, qui est supérieur à 11,5 % pour 25 % des ménages, alors que le quartile supérieur ne connaît pas de tels taux.

Bien que les statistiques soient donc très difficiles à interpréter en raison de la diversité des situations, le taux de 10 % est donc pertinent pour évaluer les difficultés que rencontrent les ménages les plus modestes.

Il faut pour rendre compte de la réalité du logement ancien et disposer d'une image globale de la performance énergétique des logements ajouter à la classification du DPE des étiquettes H et I, puisque ces « passoires thermiques » peuvent atteindre des consommations de 600 kWh/m²/an, voire 1000 kWh/m²/an. 15 % du parc de 30 millions logements sont classés entre G et I, et 24 % entre F et I – soit 7,5 millions en tout. L'ANAH constate que beaucoup de ménages pauvres y sont logés et estime le nombre de propriétaires occupants (PO) pauvres concernés à deux millions.

Afin de croiser les données portant sur l'état du bâti et celles portant sur les revenus des ménages, l'ANAH vient de signer un accord avec l'ADEME pour poursuivre le travail mené en 2008 et qui a permis de dégager ces résultats. L'enquête Logement fournit également quelques indications à ce sujet. Les données sur la performance du bâti sont déjà disponibles pour les parcs individuels et collectifs privés ainsi que pour le parc social, où les étiquettes F et au-delà sont très rares. La PE est donc, pour environ 90 % un phénomène propre au parc privé.

Didier CHEREL relève que selon la loi « Grenelle 1 », 800 000 logements du parc social et conventionné sont classés F et au-delà (même s'ils sont difficiles à localiser). Cela semble en contradiction avec ces chiffres.

Eric LAGANDRE admet qu'il faudra éclaircir cela, car les données présentées ci-dessus s'appuient sur celles de l'USH, de l'ANAH et de la modélisation effectuée par la MIES, un redressement ayant en outre été effectué à partir de l'enquête Logement. Des approximations méritent d'être précisées, mais il n'en reste pas moins que la PE concerne surtout le parc privé – bien que de nombreuses demandes d'aides pour impayées émanent également du parc social.

Comme cela a été dit, l'ANAH retient pour le versement de ses aides une définition opérationnelle croisant une entrée liée à la personne (montant des revenus) et une entrée liée au bâti (catégorie F et plus).

En 2009, l'ANAH a lancé une écosubvention destinée aux PO, et pour lesquels l'isolation des combles et le remplacement des chaudières ont été désignés comme objectifs prioritaires par une campagne de communication dédiée à cette cible, et qui donne des résultats en ligne avec les objectifs de dépense de 100 millions d'euros au cours de l'année. Ces travaux ont été priorisés en raison de la forte rentabilité des économies énergétiques réalisées par euro investi, supérieure de 5 fois environ au remplacement des fenêtres, par exemple.

L'ANAH veille au cours de ces opérations à ne pas surendetter les ménages. 20 000 ménages dont le revenu est situé sous le plafond ANAH (situé entre le RMI et le SMIC) ont été aidés à cette date, ce qui permet d'entamer une action de masse, car il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation énergétique préalable.

Réservées à des publics aux revenus encore plus faibles (RMI), l'attribution des éco primes PO TSO est plus exigeante puisque leur versement suppose que le ménage ait économisé au moins 30 % de sa consommation conventionnelle, mais ne permet pas de traiter de tels volumes puisque seuls 250 dossiers environ ont été traités depuis le début 2009, alors que 250 autres dossiers seront traités dans les deux mois à venir. Les limites de ces dispositifs se situent bien dans la difficulté à repérer les situations et à effectuer le montage des dossiers.

Franck DIMITROPOULOS et **Olivier COMELLI**, GDF-Suez, observent qu'il faut contacter environ dix familles pour pouvoir boucler un dossier PO TSO ANAH : les contraintes d'ingénierie sociale sont lourdes.

Eric LAGANDRE remarque que le nombre de dossiers des propriétaires bailleurs ayant bénéficié de l'écoprime ANAH dépasse déjà 1500 depuis début 2009. Le versement de cette aide est soumis à un gain de deux classes énergétiques ce qui correspond à une rénovation plus complète, permettant d'aboutir à la classe B ou C. Ce gain de qualité thermique est en passe de devenir le standard en la matière.

Comme l'ANAH a réussi à le faire pour l'habitat insalubre à travers la méthodologie du Parc privé potentiellement indigne (PPPI), qui s'appuie sur une cartographie resserrée, il faut à présent inventer une définition et une méthode fine permettant de savoir où démarcher les occupants et propriétaires, en effectuant des visites et en proposant des solutions.

Le besoin d'une définition et de critères n'est pas seulement statistique, permettant de dimensionner les politiques et budgets nationaux. Il est aussi opérationnel, puisqu'il faut créer des outils facilitant le travail des collectivités locales, qui sont en première ligne dans l'action.

Franck DIMITROPOULOS souhaite préciser un certain nombre de notions. Le confort ne peut être uniquement évalué en fonction du chauffage, car il importe peut-être à cet égard de prendre en compte la production d'eau chaude sanitaire, comme cela est le cas pour le DPE. La cuisson et l'électricité spécifique sont également deux consommations qui peuvent prendre de l'importance. Il n'est donc pas simple de définir la notion de « besoins énergétiques ».

DPE, bilans thermiques et diagnostics simplifiés peuvent être utilisés pour évaluer la demande liée au chauffage. Tous possèdent leurs inconvénients. Le DPE mesure ainsi la consommation primaire d'énergie et ne reflète pas l'état du logement : il est préférable pour cela de s'en tenir à la consommation d'énergie finale. L'absence d'équipement est également une situation fréquente dont il faudrait tenir compte. Les appareils inadaptés et ne comportant pas d'évacuation mettent quant à eux en péril la sécurité des personnes tout en dégradant le logement. Les critères à prendre en compte sont donc variés.

La notion de passoire thermique est floue. Statistiquement, le gros des logements consomme en France de 100 à 300 kWh/m²/an en énergie finale (classe E en moyenne, alors que la classe G correspond à une dépense de 450 kWh/m²/an). Le coût de chauffage annuel correspondant est de 11 à 33 euros et de 7 à 20 euros par m² selon que l'on utilise l'électricité ou le gaz.

Les coûts liés à l'eau chaude sanitaire sont calculés selon le DPE sur la base de la surface, alors qu'il faudrait tenir compte du nombre réel d'occupants, souvent plus élevé que la moyenne nationale chez les ménages modestes. Il sous-estime donc la consommation d'eau chaude, qui représente une dépense énergétique de 850 kWh/an en moyenne, soit des coûts individuels annuels de 95 euros (électricité) ou de 60 euros (gaz).

L'impact de la cuisson est très variable selon les contextes culturels, tout comme celui de l'électricité spécifique, très liée au taux d'équipement (donc au mode de vie des ménages), et qui varie normalement entre 1200 et 2400 kWh/an, soit 200 euros par an pour la première personne, et 50 euros pour les suivantes, la consommation étant dégressive selon le nombre d'occupants.

Les définitions du revenu sont multiples. L'INSEE utilise la notion de revenu disponible après impôts et transferts sociaux, mais il est très difficile de l'évaluer pour les individus. L'ANAH se fonde sur le revenu fiscal, donnée très individualisée, mais délicate à interpréter en raison des abattements, déductions, crédits d'impôt, etc. La CAF utilise la notion de quotient familial. Ces calculs du revenu donnent des résultats différents, ce qui n'est pas neutre dans le cadre d'une définition.

Une fois ces critères réunis, la dépense pour un logement de 50 m² de très bonne qualité occupé par trois personnes varie de 659 à 2317 euros pour un logement de classe E ou F. Pour les ménages percevant les minima sociaux, le seuil des 10 % des revenus consacré aux dépenses énergétiques sera franchi, sauf s'ils habitent un logement de très bonne qualité et l'utilisent parfaitement. Pour ces ménages, les dépenses énergétiques atteindront jusqu'à 23 % du revenu dans un logement de classe E.

Pour une personne vivant avec deux enfants et percevant le SMIC, cette part variera de 6 % à 20 % selon la nature du logement. Même un ménage percevant 1,5 SMIC habitant dans un logement de classe E dépasse, de peu, le seuil des 10 %.

Etant donné que les revenus inférieurs ou égaux à 1,5 SMIC représentent près de 30 % de la population, soit 7,5 millions de foyers environ, ces estimations permettent d'affirmer que la PE peut concerner de 4 à 5 millions de foyers. Le problème à traiter est donc massif.

Sur la base de ces éléments, **Emilie SALESSE GAUTHIER** laisse la parole à la salle afin de dégager les grandes lignes de la future définition de la PE par le RAPPEL.

Débat avec la salle

Didier CHEREL précise que le service économique de l'ADEME a publié une étude qui montre que la prise en compte des dépenses liées au transport majore le nombre de personnes en situation de PE, même si les définitions anglaises et européennes s'en tiennent au logement. Le phénomène est de plus en plus fréquent en fonction de la distance entre Paris et le lieu de vie, et est très rare intra-muros.

En dehors de la directive citée, qui porte uniquement sur les dépenses de chauffage, les projets de nouvelles directives sur le gaz et sur l'électricité intègrent la question de la PE et introduisent également la notion de client vulnérable. Ces deux points pourront être évoqués dans le débat.

Christophe VERNIER, Crédit coopératif, indique que le Crédit coopératif est impliqué dans différentes actions auprès de la Fondation Abbé Pierre, des PACT et du GEFOSAT, avec lequel est expérimentée une solution de microcrédit. La définition de la PE, à l'évidence, doit croiser des données techniques et socioéconomiques (tel que le taux d'effort). Il serait sans doute nécessaire de prendre en compte l'exposition aux variations du prix de l'énergie, car les politiques et les programmes doivent anticiper le nombre de foyers concernés à moyen terme.

Alain JACQ, Association FREHA, pense qu'il faut prendre en compte un critère de vulnérabilité sociale, car l'obtention des tarifs sociaux, par exemple, se heurte en pratique à des procédures complexes que ne peuvent aborder seuls les plus fragiles.

Simone SITBON, UNAF, rappelle que l'UNAF fonde son action sur la notion de famille, et pense qu'il faut prendre en compte l'ensemble des dépenses énergétiques, transport et cuisson inclus, car de nombreux témoignages montrent que certaines familles ne s'accordent un repas chaud que durant le week-end. La dimension territoriale doit également être intégrée.

Bien que la question du transport soit juste, **Franck DIMITROPOULOS** explique que le RAPPEL a été constitué pour traiter la question des dépenses domestiques énergétiques individuelles. Les réponses du transport relèvent de l'urbanisme et ne peuvent être traitées ici, car elles mettent en jeu des logiques collectives de long terme.

Isolde DEVALIERE indique que les partenaires du projet d'Observatoire de la PE ont convenu d'exercer une veille sur les impacts des coûts des carburants liés au transport, notamment en zone périurbaine.

Emilie SALESSE GAUTHIER juge que cette question pourrait faire l'objet d'un des groupes de travail à créer au sein du réseau.

Bertrand LAPOSTOLET pense que la question du transport est majeure et qu'une veille doit être exercée, mais que le RAPPEL doit concentrer ses efforts sur la définition du phénomène, et sur les opportunités qu'offre actuellement l'ordre du jour politique sur la PE. En outre, retenir une définition telle que celle du revenu par unité de consommation, utilisé pour le calcul des données sur le seuil de pauvreté, est très important. Le système de pondération est intéressant et la base retenue est proche du revenu disponible, qui reflète la réalité vécue par les ménages.

Catherine DUMAS, SIPPAREC, rappelle que le SIPPAREC, regroupant les 80 communes de la première couronne parisienne (soit 3,6 millions d'habitants) est le premier syndicat de distribution d'électricité en France. Il est faux d'affirmer que la PE est quasi absente de la région parisienne, car 10 % des fonds nationaux du FSL y sont dépensés.

D'autre part, la prise en compte de la hausse des prix de l'énergie doit être complétée par celle de la réforme tarifaire décidée en août 2009 pour l'électricité. La majorité des hausses sera subie par les abonnements de 3 et 6 kWh, donc par les populations modestes. Ces foyers ne sont pas aptes à conduire les optimisations tarifaires qui seraient nécessaires lors de chaque hausse. La pratique s'oriente, comme cela est le cas pour les billets de train, vers des tarifs multiples et illisibles.

Didier CHEREL précise que l'étude conduite par l'ADEME relève que le phénomène est très rare à Paris intra-muros, et que sa fréquence s'accroît lorsque l'on s'éloigne des centres-villes.

Olivier COMELLI note qu'à défaut de définition de référence, GDF-Suez a dû adopter une définition lors de la mise en place des dispositifs expérimentaux Ecogaz de lutte contre la PE : *« Tous les ménages ayant de faibles ressources et/ou allocataires des aides sociales (RMI, APA, CMU, etc.) et/ou bénéficiaires d'un tarif social de l'énergie, habitant un logement indigne, insalubre, vétuste, mal isolé, particulièrement ceux classés en catégorie E, F ou G, et qui rencontrent des difficultés pour payer leurs factures d'énergie, sont considérés en PE »*.

Cette définition a le mérite d'être opérationnelle, contrairement à la définition du Royaume-Uni, statistiquement utile, mais qui ne permet pas aux fournisseurs d'identifier les ménages devant profiter d'interventions dédiées dans le cadre des obligations CEE. En effet, les fournisseurs ne peuvent se tourner vers les services sociaux, n'ayant pas à connaître les revenus des ménages et ne connaissant pas leurs dépenses énergétiques globales.

Quant au premier point soulevé par le SIPPAREC, Paris et l'Ile-de-France représentent en effet pour GDF-Suez réciproquement 10 % et 45 % des aides pour impayés d'énergie du FSL, sachant toutefois que l'offre de gaz est concentrée sur les zones urbaines.

Sandrine BURESI, GEFOSAT pense que les fournisseurs n'ont pas à identifier les ménages, ce que rappellent les déboires rencontrés au Royaume-Uni. Si une définition commune est indispensable pour faciliter les repérages, il ne faut confondre les métiers des uns et des autres, qui se complèteront, en fonction des données dont chacun dispose, pour contribuer au repérage. L'enjeu d'une définition commune est de permettre que ces efforts convergent.

Eric LAGANDRE souligne qu'une définition opérationnelle et stable est indispensable.

Rémi GERBAUD, Association Energie pour demain, témoigne qu'il est difficile de toucher le public très social qui se rend très peu dans les EIE. Il serait peut-être préférable, afin de passer à l'action, d'adopter une définition très simple (quitte à la faire évoluer) plutôt que de passer du temps à élaborer une définition trop complexe.

Franck DIMITROPOULOS rapporte que précisément, l'absence d'une définition partagée bloque les initiatives de terrain puisque les collectivités réclament des critères précis.

Brigitte SIMON, Grand Lyon, Direction de l'habitat et du développement solidaire et urbain, rappelle que l'existence d'une définition est centrale pour les collectivités, à la fois pour la mise en œuvre des plans d'action et pour mettre des partenaires venant de champs totalement différents en situation de dialogue. Les écarts relevés dans l'exposition des ménages, et le contexte global, obligent à se tourner à nouveau vers les renouvelables et vers les choix les plus pertinents concernant le bâti, comme le fait l'ANAH. Selon la nature et l'âge des bâtiments, les techniques diffèrent énormément. Et il faut souvent, pour respecter les contraintes propres aux sites classés, élargir le tour de table bien au-delà des partenaires évoqués jusqu'ici.

Marie-Maud GERARD, GERES, souligne qu'il est nécessaire d'intégrer l'ensemble des dépenses énergétiques, y compris celles liées au confort d'été, qui sera de plus en plus difficile à atteindre dans certaines régions pour les plus fragiles.

Valérie LOUBERSAC, Association nationale des compagnons bâtisseurs, estime qu'il faut tenir compte des coûts globaux du logement (loyers et charges et, dans le cas des propriétaires, coûts d'emprunt), dont la part est plus élevée pour les plus pauvres. En effet, les travaux peuvent se traduire par des hausses de loyers qui ne réduisent pas toujours cette charge globale.

Emmanuel GOY, Amorce, souscrit aux remarques de la Communauté de Lyon. Le Plan Bâtiment Grenelle prévoit des actions ciblées sur la PE, et à la suite d'un projet d'amendement (déposé par le CLER et dans une formulation similaire par Amorce), le projet de loi « Grenelle 2 » discuté au Sénat prévoit l'intégration d'un objectif de lutte contre la PE dans les PDALPD. Il faut donc bien la définir.

La même loi prévoit des bonus pour les CEE acquis à l'occasion de travaux réalisés chez les « *personnes défavorisées* », qu'il faudra également définir. Effectivement, il ne faut pas confondre les métiers : le rôle des fournisseurs est de traiter l'ensemble des passoires thermiques, quitte à solliciter les dispositifs existants en cas de difficulté des familles.

Alain JACQ souligne que l'eau fait partie des dépenses globales liées au logement. Or celle-ci n'a été abordée jusqu'ici qu'à travers le chauffage de l'eau chaude sanitaire.

Didier CHEREL pointe le fait qu'il faudra adopter une définition unique, par exemple en s'inspirant de celle proposée par Olivier Comelli, pour que les bonus « PE » des CEE puissent être attribués, que le principe de quotas soit retenu ou non.

Outre ses avantages statistiques – il a été possible de montrer que le nombre de ménages touchés est passé de 6 à 2,5 millions environ après application des

programmes de lutte outre-Manche, la définition du Royaume-Uni a le mérite de désigner des foyers qui peuvent se trouver par ailleurs écartés par d'autres critères et par les politiques visant tel ou tel public cible (personnes âgées, familles avec enfants de moins de 6 ans, etc.).

Enfin, la seule façon de limiter la vulnérabilité à la hausse des prix est de relever autant que faire se peut le niveau moyen de performance des logements.

Franck DIMITROPOULOS en convient. Cette amélioration est de toute façon nécessaire pour respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pause déjeuner

Les avancées du Grenelle et la Précarité énergétique

Raphaël CLAUSTRE, Directeur du CLER, rappelle que le Grenelle de l'Environnement a constitué une innovation importante en matière de concertation dans la société française.

Pour mémoire, lors de la campagne présidentielle de 2007, les associations de défense de l'environnement ont poussé les candidats à s'engager. Entre autres candidats, Nicolas Sarkozy s'était engagé à mettre en œuvre un certain nombre de points du Pacte écologique de Nicolas Hulot, notamment la création d'un ministère d'Etat aux compétences étendues.

Une des premières actions de ce ministère a consisté à mettre en œuvre une concertation réunissant six tables rondes où ont siégé cinq collèges représentant l'Etat, les collectivités, les organisations syndicales, les employeurs et les ONG environnementales, dans la perspective d'une nouvelle gouvernance. L'une de ces tables rondes concernait le changement climatique et la maîtrise de l'énergie.

A l'issue des travaux de ces tables rondes, un certain nombre de décisions politiques ont été sanctionnées par un discours du président de la République, qui a été suivi par la constitution de 35 Comités opérationnels devant définir les modalités de mise en œuvre sur des thèmes plus précis. Ce nombre élevé diluait la responsabilité politique et pouvait remettre en cause la cohérence entre les mesures, avant que le Parlement n'ait légitimement son mot à dire lors de la phase législative du processus, qui se poursuit.

S'il n'est pas parfait, ce processus a permis d'intégrer les associations environnementales à la réflexion, tout en renforçant leur capacité d'analyse et de proposition.

La loi de programmation « Grenelle 1 » a été votée à la quasi-unanimité du Parlement au cours de l'été 2009. Tous les bâtiments construits à partir de 2012 devront respecter la norme BBC, et, à partir de 2020, être producteurs nets d'énergie. Et en dehors du renouvellement du parc à long terme, la loi impose une baisse de 38 % de la consommation énergétique des bâtiments existants entre 2009 et 2020.

Cet objectif ambitieux réclamera des moyens importants tels que la rénovation d'au moins 400 000 logements par an à partir de 2012. Tout au long du processus, la question d'éventuelles obligations a été posée, et la loi obligera l'Etat à mettre à l'étude l'obligation de rénovation. Une obligation pèse en revanche sur le parc social qui devra, lui, être intégralement rénové pour atteindre une performance minimale de 150 kWh/m²/an en 2020, alors que le CLER, avec d'autres associations, défendait un objectif de 80 kWh/m²/an.

Ces deux mesures ne traitent que très partiellement la question de la PE. La loi précise cependant que la maîtrise de la consommation constitue la meilleure réponse à la hausse des charges énergétiques, notamment pour les plus démunis, et que le programme d'économies d'énergie dans le logement comprendra des mesures ciblées de lutte contre la PE, ce qui donne une existence légale à la notion, et constitue un élément pour solliciter les décideurs.

Le projet de loi « Grenelle 2 », actuellement en discussion au Parlement, vise à désigner les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. Elle prévoit que

les CEE puissent être bonifiés en cas d'intervention chez les ménages en PE, sans pour autant édicter d'obligation et au risque d'affaiblir l'objectif global de réduction des émissions.

Le CLER, entre autres, milite en faveur d'un quota de CEE devant obligatoirement être obtenus chez ces ménages, comme cela est le cas au Royaume-Uni. Un amendement déposé par le CLER et Amorce au projet de loi « Grenelle 2 », afin que des plans de lutte contre la PE soient obligatoirement intégrés aux PDALPD, a été accepté en commission ; un autre, visant à intégrer la PE dans la définition du logement décent, a en revanche été rejeté.

Le crédit d'impôt Développement durable et les Eco PTZ peuvent dans certains cas être intéressants pour les propriétaires, alors que les aides de l'ANAH ont été renforcées dans le cadre du Plan de relance. Le grand emprunt d'Etat peut également représenter une réelle opportunité de financer les rénovations nécessaires pour les logements de ces ménages.

Groupe de travail « Précarité énergétique » du Comité stratégique Plan Bâtiment Grenelle

Alain DE QUERO, ANAH, explique que le Comité Stratégique Plan Bâtiment Grenelle, présidé par Philippe Pelletier, a vu le jour à la suite d'un des Comités opérationnels que celui-ci dirigeait également, afin d'impulser et de coordonner les actions visant à la baisse de 38 % des émissions de GES d'ici à 2020 dans l'ensemble du bâti, dont la rénovation de 400 000 logements par an à partir de 2012.

Selon la logique du Grenelle, ce Comité regroupe différents acteurs, parmi lesquels prédominent toutefois les représentants du secteur du bâtiment, dont l'approche en termes d'excellence énergétique s'adresse essentiellement aux ménages moyens. Face aux objectifs ambitieux, il a d'abord été décidé de s'attaquer aux plus gros volumes grâce à l'Eco PTZ, qui s'adresse surtout aux emprunteurs pouvant solliciter des montants de 20 000 euros et plus, les petits dossiers étant mal reçus par les banques, qui (bien qu'elles s'en défendent) réorientent les ménages vers des prêts à la consommation, qui sont beaucoup plus coûteux.

Le plan d'action sur les copropriétés adopté par le Comité vise également surtout les copropriétés classiques, et non les copropriétés dégradées que traite l'ANAH ; les mesures adoptées pour le parc tertiaire privé montrent que l'argent ne manque pas, alors que l'obligation de mise aux normes des bâtiments des collectivités pèsera sur les finances locales, ce qui affectera sans doute leurs budgets d'action sociale. Ce fait corrobore l'approche de l'ANAH, qui est par tradition réticente aux approches en termes de normes. L'essentiel des financements de la rénovation des logements sociaux a été apporté par l'écoprêt à 1,9 % de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Par ailleurs, la formation des professionnels, artisans en tête, est l'objet d'une attention particulière, puisque leur savoir technique n'a pas été correctement actualisé par rapport aux ambitions techniques imposées par les nouveaux objectifs, tandis que la floraison de normes et de labels environnementaux en tous genres complique la lisibilité des dispositifs – et alors que l'industrie française du bâtiment est à la traîne par rapport à celle d'autres pays.

Le nouveau « chantier PE » a été ouvert au sein du Comité et sera dirigé par **Alain DE QUERO** aux côtés de Bertrand Lapostolet. Il vise à adopter des mesures spécifiques concourant aux objectifs du Grenelle, en s'appuyant sur les mesures ciblées déjà

expérimentées par l'ANAH, telles que l'écosubvention, qui a consisté à appliquer une écoconditionnalité aux propriétaires bailleurs et à imposer une trajectoire d'amélioration énergétique aux PO.

Sur 31 millions de logements, 7 millions sont classés F ou G, en quasi-totalité dans le parc privé. Cela signifie qu'il faudrait traiter chaque année de 70 000 à 90 000 logements d'occupants en PE d'ici à 2020 pour respecter les objectifs du Grenelle, alors que la capacité de l'action de l'ANAH est limitée et ne devrait, selon les budgets actuels, permettre que de traiter au mieux 20 000 logements par an.

Dans ces circonstances, le risque est de prioriser l'action vers les publics les plus faciles à aborder, dont ne font pas partie les personnes en PE. Les dispositifs existants ne permettront donc pas, même compte tenu des efforts de l'ANAH, de répondre aux besoins de ce public. Et même si des budgets plus importants étaient obtenus, il faudrait en parallèle dégager des moyens pour le nécessaire renforcement de l'indispensable ingénierie technique, financière et sociale.

C'est en vertu de ces enjeux, et avec le souci de bien séquencer les actions dans le temps tout en adaptant les outils afin d'affiner le ciblage des ménages à traiter, qu'**Alain DE QUERO** est en train de positionner le groupe de travail avec Bertrand Lapostolet.

Il faut à la fois pouvoir proposer des mesures rapides, alors qu'il faut pour certaines populations créer des dispositifs plus créatifs que ceux de l'ANAH en termes de sensibilisation et, au-delà des indispensables approches normatives, contribuer à l'animation d'un travail collectif comprenant certains acteurs du secteur social autour de logiques telles que le droit à l'énergie. Pour cela, huit fiches d'action, conciliant les entrées par la pierre et par la personne, sont en cours de rédaction au sein du groupe :

- Comment informer, accompagner orienter ménages et professionnels ?
- Comment poursuivre l'expérience menée par le monde HLM ?
- Quelles conditions pour la généralisation des FSATME ?
- Quelles conditions de mise en œuvre d'un droit effectif à l'énergie ?
- Comment limiter la mise en location de « passoires thermiques » ?
- Comment attirer de nouveaux financements, notamment un fonds exceptionnel de l'Etat ?
- Comment mobiliser une épargne populaire fléchée Solidarité et développement durable ?
- Comment mobiliser les CEE en faveur d'une population très diffuse ?

La composition du groupe de travail du « chantier PE » se poursuit, avec le souci d'intégrer des personnes provenant du monde social. Mais l'action de ce groupe devra se cantonner au cadre du processus du Grenelle. D'autres lieux existent, dont le RAPPEL, le projet EPEE ou le Club de l'Amélioration de l'Habitat, et doivent adresser au groupe de travail toutes les propositions utiles afin que celui-ci s'en fasse la chambre d'écho.

Ateliers : « speed dating » de présentation des outils

Chaque outil de sensibilisation ou d'information est présenté à tour de rôle en 10 minutes à l'ensemble des participants à la Journée nationale. La plupart de ces outils sont réutilisables et devraient, dans les mois à venir, être disponibles sur l'espace membres du site Internet du RAPPEL.

Outil 1 : Découvrez le taux et le coût de vos équipements domestiques

Outil présenté par Simon Pouillaute (IDEMU).

Les personnes habitant les logements les plus dégradés sont très régulièrement d'origine immigrée et rencontrent des problèmes de compréhension de la langue française. C'est pourquoi l'IDEMU travaille notamment en partenariat avec les centres sociaux de la ville de Paris, au sein d'ateliers sociolinguistiques où sont dispensés des enseignements de français qui abordent très concrètement les questions de la vie quotidienne, donc celle de l'énergie.

Le jeu « Qu'est-ce qui consomme dans mon logement ? » (nom provisoire) est utilisé dans ce cadre. Les sessions sont préparées en amont d'un travail avec les travailleurs sociaux et font l'objet d'un suivi. Durant celles-ci, les personnes à sensibiliser choisissent le plateau correspondant au mieux à son logement parmi 4 plateaux de grande taille représentant des surfaces allant du studio au T4. L'animateur du jeu présente alors une série de 45 vignettes de petite taille, classées en 7 thématiques distinctes (chauffage, cuisson, gros électroménager, audiovisuel, éclairage, petit électroménager et high-tech), représentant visuellement les différents équipements consommant l'énergie dans le logement.

Cette étape permet de transmettre des savoirs fondamentaux, car les personnes ne sont parfois pas capables, par exemple, d'identifier les différentes sortes de radiateurs.

Une fois le tour de toutes les pièces réalisé, chaque participant a disposé les vignettes sur son plateau en fonction de son équipement personnel, si nécessaire avec l'aide de l'animateur. Lui sont alors présentées des fiches bilans récapitulant la consommation moyenne à l'année (en kWh et en euros) des différents équipements sélectionnés. L'animateur l'aide ainsi à effectuer la somme du coût d'utilisation de tous ces équipements (souvent très conséquent), créant des alertes sur les plus énergivores et donnant des conseils sur la façon de les choisir (étiquette énergie, etc.) et de les utiliser.

Les dépenses d'eau et d'énergie sont donc évaluées. Le participant prend ainsi conscience de son taux d'équipement, très souvent mésestimé, et du coût d'usage des différents appareils, trop souvent mal connu. En y associant un discours sur le comportement, les appareils les plus consommateurs et l'impact des veilles, une sensibilisation très ciblée et concrète est donc effectuée. Elle suppose une bonne relation de confiance avec les travailleurs sociaux, puisque l'espace individuel est abordé au cours des sessions.

Les retours d'expérience montrent que l'outil est facile à créer, solide et aisément transportable. Il suffit en effet pour le réaliser de plastifier des documents très ordinaires, ce qui occasionne des coûts modestes d'environ 400 euros pour deux exemplaires. Même les personnes connaissant de graves difficultés de maîtrise du français s'en emparent et s'impliquent de façon ludique, car il ne stigmatise pas les comportements. L'appropriation du savoir apparaît durable.

Le jeu sera livré en septembre 2009 sous une forme plus durable. Il n'est pas réservé aux personnes d'origine immigrée.

Plus d'information : Simon Pouillaute, EIE Paris 6ème et 14^{ème}

Tél. : 01 45 42 82 85

Courriel : simon.pouillaute@idemu.org

Outil 2 : Méthode d'animation collective pour un atelier interactif sur la consommation d'énergie à la maison

Outil présenté par Jean-Marc Marichez (H&D Nord Pas-de-Calais).

L'outil présenté est le support d'une méthode d'animation collective pour des ateliers interactifs portant sur la consommation d'énergie domestique et est utilisé depuis plusieurs années auprès de groupes de personnes en difficulté constitués et animés par des travailleurs sociaux. H&D Nord Pas-de-Calais est sollicité spontanément pour cela 10 à 15 fois par an.

L'outil est une méthode d'animation permettant d'aider les participants à comprendre que la consommation d'énergie dépend de la puissance et de la durée d'utilisation d'un appareil, afin de pouvoir être ensuite acteur de cette consommation. L'animation a lieu en deux séances au moins, chacune durant environ deux heures.

La première séance vise à identifier les appareils consommateurs d'énergie, et se termine par la formulation d'une liste de questions qui seront envoyées au CIE, qui n'y participe pas. Les questions qui lui sont adressées sont par exemple : « Les appareils en veille consomment-ils ? », « La VMC est-elle importante ? », « Quelle est la différence entre heures creuses et pleines ? ». Il est également demandé aux participants de ramener des équipements de petite taille lors de la séance suivante : chargeur de téléphone, radioréveil, etc.

Lors de la deuxième séance, l'intervention de l'EIE consiste à aborder les éléments de puissance et de durée à partir de plusieurs exercices, tels que le classement des appareils en fonction de leur consommation annuelle. Il n'est pas toujours facile d'estimer celle-ci, mais cet exercice permet d'aborder les notions de puissance et de durée de branchement. Les participants sont formés à détecter la puissance en recherchant les indications en principe inscrites sur les appareils, et un wattmètre permet de les constater de visu.

Pour les appareils qui ne peuvent être déplacés, les dépliants publicitaires sont un excellent support pour rechercher les informations sur les consommations et les étiquettes énergétiques. Cela permet de constater que les normes d'information sont souvent mal respectées, et que les informations publiées peuvent être absurdes. Ainsi, la consommation d'un lave-linge peut être indiquée en kWh/an et non par cycle. Ces informations sont expliquées et discutées.

Les consommations des appareils électroménagers typiques sont indiquées grâce à des diapositives, ce qui permet de donner des conseils essentiels tels que le dégivrage des réfrigérateurs, le bon réglage de la température des cycles de lavage, la vigilance à apporter aux veilles des appareils. Il est également demandé que les participants relèvent leurs compteurs entre deux séances, mais ce relevé, bien souvent, n'est pas effectué. Enfin, il est arrivé que les groupes les plus motivés fabriquent à leur tour des outils pour résumer et s'appropriier les acquis des apprentissages.

Plus d'information : Ludovic Dubo et Jean-Marc Marichez, H&D EIE Nord – Pas de Calais

Tél. : 03.21.21.69.86

Courriel : info-energie@cdhr62.fr

Outil 3 : Jeu de cartes sur la diversité des situations des familles

L'outil est présenté par Franck Dimitropoulos (BCE).

Le « jeu des 4 familles » est un outil d'animation pouvant être utilisé pour des formations, et des séances de sensibilisation. Il s'adresse surtout aux professionnels : travailleurs sociaux, agents d'encadrement ou d'accompagnement dans le logement (bailleurs, professionnels de l'immobilier), mais aussi techniciens du

bâtiment, etc. Ce jeu permet de démontrer l'extrême variabilité du coût des consommations d'énergie dans le logement en fonction de divers facteurs : énergie utilisée, type et qualité du bâti, nombre d'équipements et comportement.

L'animation dure d'une demi-heure à deux heures selon le degré de formation visé. Le jeu se compose d'un ensemble de cartes et de documents de récapitulation. Il simule les consommations de quatre familles dans quatre maisons d'apparences identiques. Lors des formations, les participants sont donc séparés en quatre groupes auxquels des cartes sont distribuées par tirage au sort. Ces cartes définissent des critères qualitatifs et comportementaux pour les éléments dont dépend la consommation effective : chauffage (isolation, énergie utilisée, comportement), modes de cuisson et de chauffage de l'eau, électroménager, etc.

Ensuite, les participants totalisent les consommations correspondant aux cartes tirées en utilisant une feuille Excel. En fonction du hasard, ces totaux peuvent faire apparaître des coûts d'occupation dont les écarts peuvent aller d'un facteur de 1 à 10, ce qui permet de donner un aperçu de la diversité des situations rencontrées sur le terrain aux travailleurs sociaux.

Le jeu a été diffusé lors des sessions d'information-sensibilisation du RAPPEL et est déjà utilisé par plusieurs personnes au sein du réseau pour former d'autres professionnels. Libre de droits et aisément réalisable, il est destiné à être reproduit et utilisé par toute personne voulant expliquer l'importance des choix en matière d'énergie dans le logement. Son animation nécessite un peu d'entraînement, et il est donc assorti d'un mode d'emploi. Il est disponible sur demande à l'adresse ci-dessous et les utilisateurs référencés en recevront les mises à jour.

Plus d'information : Franck Dimitropoulos, coanimateur du RAPPEL, BCE

Tél. : 05 61 69 80 49

Courriel : b-c-e@orange.fr

Outil 4 : Cache-facture avec méthodologie pour lire la facture

Outil présenté par Frédéric Delhommeau (Prioriterre).

Travaillant notamment en tant qu'EIE spécialisé sur PE, Prioriterre a constaté lors des réunions régulières des acteurs concernés par la PE en Haute-Savoie que les factures d'énergie étaient très difficiles à lire pour les publics très sociaux. C'est pourquoi a été créé un cache-facture dans lequel se glisse la facture EDF, afin d'en faire ressortir en un coup d'œil les informations les plus importantes : date, estimation ou évolution de la consommation, montant à payer, ainsi (au verso) que les informations portant sur le contrat et sur le compteur.

Cet outil est envoyé en préparation des rendez-vous téléphoniques des CESF, mais est également utilisé au cours des formations des travailleurs sociaux et par l'« ambassadeur de l'énergie » de Prioriterre lors de ses visites à domicile. Les CESF l'utilisent par exemple avec les personnes ayant sollicité le FSL pour cause d'impayés d'énergie. Il permet de préparer les entretiens au cours desquels, outre les informations provenant de la facture, un certain nombre d'information de base sont posées sur l'état du logement, sa surface, etc., notamment afin d'évaluer un ratio de consommation au m², donc de détecter les consommations anormales.

L'outil pourrait être créé pour les autres fournisseurs de gaz et d'électricité. En complément, la fiche pratique « Comment lire sa facture d'électricité », disponible sur le site Internet de Prioriterre, est très appréciée des travailleurs sociaux.

Plus d'information : Guénaëlle Carton, Prioriterre,

Outil 5 : Outils de mesures et de matérialisation des coûts énergétiques à destination des familles et des travailleurs sociaux

Outil présenté par Patrick Gachet (ALE EIE Indre-et-Loire).

L'EIE d'Indre-et-Loire intègre la PE à son action depuis son démarrage et utilise les matériels de mesure dans une visée pédagogique. Comme les livres, documents, et valises diagnostic, ils peuvent être systématiquement prêtés aux particuliers et collectivités et ont l'avantage de fonder les discussions sur des éléments indiscutables.

Les appareils actuellement sur le marché permettent de mesurer la température de l'air externe et interne et la température des parois et de l'eau, mais également l'humidité, la consommation électrique et les concentrations de CO et de CO₂. Par souci de pédagogie, les notices d'utilisation sont réécrites et les valeurs des consommations sont converties en euros.

Les utilisations sont variées. La détection de la température de paroi permet de détecter des problèmes d'isolation. L'hygrométrie peut désormais être mesurée de pair avec la température grâce à des sondes USB relevant périodiquement les valeurs et qui, placée à l'intérieur et à l'extérieur, permettent, grâce à l'extraction des données vers l'ordinateur, de suivre les évolutions et de détecter des problèmes tels que le chauffage inutile des bâtiments collectifs durant le week-end. Les relevés effectués pendant une semaine sont ensuite le point de départ des diagnostics et d'actions menées avec les occupants ou les responsables publics.

Des wattmètres (pinces ampèremétriques) permettent de suivre en temps réel les consommations d'électricité, donc par exemple de détecter immédiatement des convecteurs défectueux, mais également de démontrer aux occupants les impacts de tel ou tel appareil.

D'autres outils placés dans les foyers ou les bâtiments collectifs exposés émettent des alertes lorsque des valeurs limites de CO ou de CO₂ sont atteintes, ce qui démontre la réalité des problèmes de ventilation ou des risques que présentent certains appareils de chauffage.

D'autres outils peuvent avoir des vertus pédagogiques : un niveau à bulle permet de repérer le mauvais calage d'un réfrigérateur qui occasionne une fuite du joint, donc une très lourde déperdition. Le prix de la plupart de ces outils les rend désormais accessibles. Certains, tels que le niveau à bulle, peuvent être offerts à des fins de sensibilisation. Ils peuvent être commandés aux entreprises spécialisés, notamment sur le site www.conrad.fr.

L'EIE Indre-et-Loire est à la disposition des membres du RAPPEL en tant que point de contact et hotline pour l'utilisation de ces outils.

Plus d'information : Patrick Gachet, ALE EIE Indre-et-Loire

Tél. : 02 47 60 90 70

Courriel : eie37@wanadoo.fr

Outil 6 : Outils « Fayaman » : une bande dessinée guyanaise

Cet outil est présenté par Marie-Christine Zélem (CUFR JF Champollion) et Mathias ROCHE (ADEME)

En Guyane, les quatre grands bourgs de la région du fleuve Maroni ont été électrifiés très récemment par EDF grâce à des groupes électrogènes diesel. Cette électrification soudaine a permis à la population d'accéder à tout l'électroménager actuel comme à l'éclairage public, tout en développant les activités économiques locales. Elle a donc renforcé l'attractivité des bourgs, de sorte que l'offre électrique est arrivée à saturation.

Les branchements illégaux bricolés et les partages de compteurs se multiplient, alors que la population découvrant ampoules, réfrigérateurs, téléviseurs, etc., ignore les savoirs de base indispensables à sa sécurité et à la maîtrise de l'énergie, ce qui débouche sur un taux d'impayés de factures EDF dépassant 60 %.

La Région, le Département, l'ADEME et EDF se sont donc rassemblés pour mettre en place un programme de maîtrise de la demande en partenariat avec de médiation interculturelle Mamagobi, qui a recruté médiateurs formés pour apporter des conseils de MDE au domicile des 1800 foyers des quatre bourgs.

Tous ces formateurs parlent le taki-taki, car il faut tenir compte des très nombreuses langues vernaculaires locales et du très fort taux d'analphabétisme. C'est avec eux qu'ont été rédigés, en srane-tengo, des supports tels qu'une BD et d'autres documents en faveur de la sécurisation électrique, ou qui permettent de déchiffrer les factures EDF.

Héros de la BD, Fayaman (c'est-à-dire l'homme du feu) transmet les savoirs pratiques de base relatifs à l'électricité. La BD a été largement distribuée et utilisée dans les écoles. Elle explique par exemple la bonne utilisation des congélateurs, dont les portes sont souvent ouvertes, et qui sont envahis par le givre en raison de la très forte humidité ambiante, avertit des dangers liés aux bricolages omniprésents des réseaux électriques, etc.

Cette éducation est difficile dans une région qui découvre l'électricité et qui peut percevoir la MDE comme une privation par rapport à la métropole, mais le dispositif est efficace, car il est appuyé sur une bonne médiation interculturelle.

Plus d'information : Mathias ROCHE, ADEME Guyane

Tél. : 05 94 29 73 67

Courriel : mathias.roche@ademe.fr

Marie-Christine ZELEM, CUFR JF. Champollion,

tél. : 05 61 50 36 91

Courriel : zelem@univ-tlse2.fr

Outil 7 : Appartement-témoin virtuel et mallette de maîtrise de l'énergie

Outils présentés par Jacques Ebel (ADIL PIE de la Drôme).

Réalisées par l'ADIL PIE de la Drôme dans le cadre de l'appel à projet PREBAT sur la lutte contre la PE, l'appartement-témoin virtuel et la mallette de maîtrise de l'énergie sont deux outils venant en soutien aux actions de sensibilisation à la maîtrise des charges auprès de ménages d'origine étrangère en situation de précarité et qui maîtrisent mal la langue française.

Ils sont utilisés pendant des cycles regroupant une dizaine de personnes et comprenant trois séances. Lors de la première, l'appartement est présenté et il est demandé d'effectuer un relevé des compteurs d'énergie. Ces relevés, ainsi que les factures, sont décryptés pendant la seconde séance à la lumière des savoirs transmis.

La dernière séance concerne un debriefing pendant lequel questions et réponses sont échangées.

L'appartement-témoin virtuel est une simulation 3D d'un appartement avec ses principaux équipements. Les images sont visibles par tous grâce à un vidéoprojecteur. Une caméra permet de visiter ses différentes pièces, et de s'arrêter devant chaque équipement, auquel sont associées la consommation et les bonnes pratiques. Il permet de parler des différents postes de dépenses d'eau et d'énergie et d'effectuer une sensibilisation à partir de cette représentation concrète, sans pour autant être confronté à des contraintes d'organisation lourdes et coûteuses, telles que la mise à disposition d'un appartement réel vacant et équipé.

L'outil peut être réutilisé moyennant des coûts modestes par la plupart des acteurs intervenant dans la lutte contre la PE, car la simulation a été réalisée à partir d'un logiciel libre. Son coût est quasi nul et il est aisément adaptable.

Mallette de maîtrise de l'énergie

La mallette réunit un ensemble d'outils à mettre en œuvre pour favoriser une meilleure maîtrise des charges (autocollants repositionnables, thermomètres, sablier de douche, prise multiple, lampe basse consommation, dépliants explicatifs, grilles de relevé de compteur d'eau, de gaz et d'électricité, guide permettant d'apprécier la qualité du logement, etc.)

Elle est destinée à être offerte aux ménages qui l'utiliseront dans leur logement, mais ceux-ci doivent être accompagnés dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et d'expérimentation. Sa compacité doit permettre la pérennité des messages au sein du logement, en leur affectant un lieu dédié et en évitant leur destruction, ainsi qu'une appropriation partagée par tous les membres de la famille. Elle permet aussi l'intermédiation : elle est donc également destinée aux travailleurs sociaux dont elle soutient le discours.

Le contenu de cette mallette a été traduit en plusieurs langues (arabe, arménien, turc) afin de permettre la bonne réception de ses messages, et d'autres traductions peuvent être envisagées. Elle s'est avérée être un outil apprécié des travailleurs sociaux dans leur relation avec les ménages en difficulté, et pourrait aisément être adaptée à d'autres publics. Son coût de 20 à 30 euros pourrait être réduit dans le cadre d'une production en plus grandes séries.

Ces outils sont disponibles sur demande à : Yann Perez ou Philippe Bouchardeau, ADIL26

Tél. 04 75 79 04 04

Courriel : je@dromenet.org

Outil 8 : Imaginelec

Outil présenté par Fatiha CHAIM (CRESUS).

Spécialisée dans la prévention et la lutte contre le surendettement, l'association CRESUS a pris conscience du fait que les ménages modestes contractaient souvent des crédits pour faire face à des factures énergétiques, ce qui l'a amenée à travailler pour prévenir la consommation liée aux appareils électroménagers.

Le jeu « Imaginelec » a été réalisé en 2002 par l'association des Animateurs de l'environnement urbain avec EDF-GDF, qui l'a légué à l'association CRESUS. Il est utilisé pendant des réunions de sensibilisation rassemblant un public surendetté ou quasi surendetté.

Le jeu utilise l'étude du cabinet Enertech sur le coût annuel moyen, pour une famille de 4 personnes en France, de la consommation électrique des appareils présents dans les foyers. Au début du jeu, il est demandé aux participants de positionner des vignettes représentant les appareils en trois catégories : basse, moyenne et haute consommation. Chaque appareil est présenté sous une forme visuelle pour contourner les difficultés de maîtrise du français. Ce classement donne lieu à de premiers débats entre participants.

Les différentes cartes sont ensuite rapprochées de leur consommation réelle exprimée en euros, et les erreurs de classement commises sont corrigées par l'animateur. Le montant et les facteurs jouant sur les consommations réelles (étiquettes énergétiques, veilles, etc.), sont ensuite expliqués, ce qui suscite des questions. Il est également demandé que les participants apportent de petits appareils dont la consommation peut être évaluée sur place grâce à un wattmètre.

Même s'il se limite aux appareils électroménagers et s'il ne reflète qu'une consommation moyenne, le jeu permet de sensibiliser et de responsabiliser les participants et permet d'aborder les notions de puissance et de durée d'utilisation. Les principes de bonne gestion transmis ont de réels impacts financiers pour les foyers surendettés. Pour cela, des fiches-conseils et autres documents sont remis aux participants en prolongement du jeu.

L'utilisation de ce jeu devra être complétée par des échanges et informations sur les consommations liées au chauffage et à l'eau chaude, et par une aide à la compréhension des factures, notamment dans le contexte de l'ouverture du marché de l'énergie. Le jeu sera amené à évoluer en fonction des usages actuels (ordinateurs, boîtes Internet, etc.), mais la simplicité de sa fabrication permet très aisément de le dupliquer.

Pour plus d'information : Fatiha Chaïm, CRESUS

Tél. 03 20 68 45 50

Courriel : energie.cresusnpdc@free.fr

Plénière 2

Appel à projets PREBAT ANAH, ADEME, PUCA

Emilie SALESSE GAUTHIER rappelle que l'appel à projets PREBAT, premier appel du genre ciblé sur la réduction de la PE, a été lancé en juillet 2007. Un document qui synthétise les résultats et liste les 20 lauréats de ces projets d'expérimentation, de recherche ou de recherche-action était distribué aux participants. Un grand nombre de lauréats sont représentés dans la salle.

La démarche est très intéressante, car les organisateurs ont décidé de créer une dynamique entre les équipes lauréates qui se rencontrent régulièrement afin d'échanger au cours de séminaires organisés deux fois par an. Il serait donc très utile que les porteurs de projets créent des pages de présentation de leurs expériences afin de les intégrer au site du RAPPEL.

Didier CHEREL explique qu'une page de ce type existe déjà sur le site de l'ADEME et que les communications présentées lors des séminaires de février et de juin 2008 peuvent y être consultées, tout comme les rapports intermédiaires disponibles, à l'adresse suivante : www2.ADEME.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23349.

Emilie SALESSE GAUTHIER précise qu'un lien sera créé depuis le site du RAPPEL vers cette page, ainsi qu'un approfondissement sur le site du réseau.

Création de réseaux régionaux et articulation entre les réseaux régionaux et le RAPPEL

Franck DIMITROPOULOS rapporte qu'en plusieurs endroits des acteurs de terrain s'organisent localement, en général au niveau régional, pour structurer des réseaux d'action de lutte contre la PE. Sans pour autant remettre en cause le rôle du réseau national, ces démarches permettent de mieux mobiliser les intervenants agissant au plus près du terrain. Cela concerne notamment les travailleurs sociaux dont l'action peut parfaitement être soutenue localement.

Les animateurs nationaux souhaitent agir par tous les moyens possibles, notamment en mobilisant les contacts pertinents, pour soutenir ces démarches. Mais le mieux à faire pour savoir quelle devrait être cette aide est de laisser la parole à ces initiateurs pour permettre aux régions qui n'ont pas encore initié ces démarches de s'en inspirer. Les avancées se sont constituées en PACA et en Rhône-Alpes, alors qu'un réseau de ce type existe sous une autre forme en Midi-Pyrénées et qu'une initiative démarre en Languedoc-Roussillon et en Gironde.

Claire BAILLY, Ecopolenergie, anime avec Carole Birck, de l'association Le Loubatas, le réseau RAPPEL PACA, le RREP, car le besoin de décloisonner les approches des acteurs de terrain et d'animer des échanges au niveau local était perceptible, tout comme la nécessité de mutualiser les outils et de faire connaître les bonnes expériences locales. Il s'agissait aussi de mobiliser les politiques publiques régionales, car il n'existe aucun FSATME en PACA.

Le réseau a été mis en place grâce à l'appel à projet PREBAT, et compte 200 à 300 personnes. 180 personnes ont participé aux journées d'échange trimestrielles organisées depuis 18 mois. Les outils sont semblables à ceux du RAPPEL : une newsletter régionale a été créée, et un espace Google permet de mettre des documents en ligne. Les adhérents comptent des collectivités, quelques entreprises et de nombreuses associations.

La dynamique est réelle et les retours sont assez positifs, mais à l'issue du financement PREBAT, aucun moyen de fonctionnement en provenance des Conseils généraux ou du Conseil régional n'a pris le relais, car ceux-ci demandent, avant de financer un réseau, qu'un état des lieux complet de la réalité du phénomène soit effectué, et que des groupes de travail départementaux soient mis en place afin de regrouper les données disponibles, afin d'envisager dans un deuxième temps des programmes d'action locaux. Le réseau PACA connaît donc une situation de blocage, ne sachant aujourd'hui que répondre à la demande de ces institutions.

L'appartenance au RAPPEL est précieuse. Elle permet de solliciter des intervenants, qui ont pu témoigner par exemple du fonctionnement d'un FSATME, et d'échanger des méthodologies de travail d'animation de réseau et de confronter les données nationales et régionales, en relayant auprès des acteurs de PACA les informations provenant du RAPPEL. Il serait intéressant de mutualiser les outils, notamment le site Internet, qui pourrait être modifié pour accueillir des pages correspondant aux réseaux locaux.

Muriel FUSY, association HESPUL, rapporte que les associations du secteur de l'énergie sont déjà organisées en réseau régional au sein de IERA. Elles ont donc créé un groupe de travail PE qui s'est structuré autour de la volonté de la Région, qui a voté

en 2005 un Plan régional énergie prévoyant une action spécifique PE afin d'aider les structures départementales à faire démarrer les FSATME.

Ces associations ont donc pris contact avec les Conseils généraux et d'autres collectivités et ont obtenu des compléments de financement auprès de fondations. Dans chaque département où ils n'existaient pas encore, les fonds ont été lancés et en sont parvenus au stade expérimental, en se fondant sur des visites-diagnostic auprès des ménages pour débiter leur action.

Sandrine BURESI explique que le GEFOSAT, la fédération Habitat et Développement et BCE ont été l'un des lauréats de l'appel à projet PREBAT. Le projet vise à lancer un réseau régional en Languedoc-Roussillon. L'initiative en revient à la Région, qui reconnaissait ne pas pouvoir intervenir sur les microprojets soutenus par le FSTAME, mais qui souhaitait savoir comment intervenir dans la lutte contre la PE au titre de sa compétence énergétique.

Soutenu par la Région, par l'ADEME et par GDF-Suez, les partenaires du projet ont donc entamé un état des lieux, et bénéficient pour cela des connaissances capitalisées par le RAPPEL, car il est exact que les outils et les données manquent sur le terrain. Après cette première phase, le diagnostic sera affiné au niveau départemental, où un recensement des acteurs de l'habitat, de l'énergie et des travailleurs sociaux sera effectué, afin de repérer les initiatives déjà menées et de proposer des programmes d'action départementaux. Localement, la perspective de l'intégration du volet PE aux PDALPD se révèle d'ailleurs être un véritable atout sur ce point.

La Région prévoit de coordonner ces actions grâce au volet PE du Plan Climat du Languedoc-Roussillon, et souhaite en confier l'élaboration aux animateurs du projet régional. Le résultat des travaux, ainsi que les perspectives, seront présentés lors d'un colloque qui sera l'occasion d'un point d'étape dans la constitution d'un réseau régional de lutte contre la PE en Languedoc-Roussillon.

Bertrand LAPOSTOLET note que l'un des avantages de l'intégration d'un plan d'action PE aux PDALPD réside dans le fait que ces derniers doivent s'appuyer sur un diagnostic et une analyse des besoins, qui doivent donc être financés.

Franck DIMITROPOULOS remarque que le renouvellement des PDALPD est en principe une occasion de réaliser des diagnostics ; mais de fait, la qualité et l'importance opérationnelle de ces plans varient énormément en fonction des départements.

Emilie SALESSE GAUTHIER explique que les animateurs nationaux du RAPPEL peuvent proposer des outils pour faciliter la vie des réseaux régionaux, voire jouer un rôle actif pour susciter des initiatives là où il n'en existe encore aucune.

Franck DIMITROPOULOS pense qu'au-delà des conseils qui peuvent être donnés à distance, des interventions assurées devant des fonctionnaires et/ou des élus locaux peuvent être très utiles pour témoigner des dynamiques à l'œuvre dans d'autres territoires.

Conclusion

Emilie SALESSE GAUTHIER remercie chacun de sa participation, et convie d'ores et déjà chacun à la Journée nationale 2010 du RAPPEL, qui aura également lieu à la mi-septembre. La prochaine newsletter paraîtra dès la semaine du 21 septembre.

La séance est levée.